



**HAL**  
open science

## Master Histoire du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit. 2017, Aix-Marseille université - AMU.  
hceres-02028940

**HAL Id: hceres-02028940**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028940>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Master Histoire du droit

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

Le master *Histoire du droit* (MHD) offert par la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université (AMU) propose une formation en histoire du droit de haut niveau, développée sur deux années d'études qui a le souci de maintenir une approche juridique forte et généraliste en 1<sup>ère</sup> année (M1) avec une spécialisation progressive en 2<sup>ème</sup> année (M2) en phase avec les domaines de spécialités visés. Ce master propose deux parcours distincts, ouverts tous deux en formation initiale et continue : un parcours « recherche » et un parcours professionnel.

## Analyse

Objectifs
<p>Le MHD poursuit deux objectifs principaux : ouvrir aux étudiants les principaux champs de la recherche en histoire du droit et préparer à l'exercice des métiers de la conservation documentaire et patrimoniale.</p> <p>Dans ce but, le MHD de l'AMU a le souci de conserver à cette formation une approche juridique forte notamment grâce aux enseignements dispensés au cours du M1.</p>
Organisation
<p>Le MHD de l'AMU est organisé sur deux années, ce qui est assez remarquable dans un domaine où il existe beaucoup de M2 « suspendu » ; il associe ainsi un tronc commun généraliste composé d'un panel d'enseignements riche et complet, à une spécialisation progressive.</p> <p>La progressivité des enseignements est réelle ; les volumes d'enseignements sont satisfaisants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le MHD de l'AMU bénéficie d'un rayonnement régional (région Provence - Alpes - Côte d'Azur - PACA) certain et incontestable du fait de l'absence de concurrence véritable notamment dans son approche « recherche ». Il pourrait souffrir d'une concurrence plus directe dans son parcours professionnel du fait de l'existence de formations voisines dispensées par la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) tels les masters <i>Métiers des archives</i> et <i>Métiers du livre...</i></p> <p>Il est très classiquement adossé à une équipe d'accueil (EA 2186), au sein du Centre d'Etudes et de Recherches en Histoire des Idées et des Institutions Politiques (CERHIIP) dirigé par le directeur du master, et à l'Ecole Doctorale (ED) de droit et des sciences politiques.</p> <p>Le master bénéficie de la collaboration de deux partenaires majeurs, notamment pour le développement de son parcours professionnel : les Archives départementales du Bouches-du-Rhône et la bibliothèque Méjannes. Sans doute serait-il opportun de multiplier le nombre de partenaires qui, en l'état n'apparaît pas suffisant.</p> <p>Le master tel que présenté souffre d'une insuffisance d'ouverture internationale.</p>

<b>Equipe pédagogique</b>
<p>L'équipe pédagogique fait logiquement appel à des universitaires spécialistes de la matière : en M1 interviennent des historiens du droit, des privatistes, des publicistes et des enseignants de langue ; en M2 à côté des historiens du droit on retrouve des professionnels, avocats, agents du service commun de documentation de l'université, conservateur de bibliothèque, responsable du Centre pour l'édition électronique (CLEO).</p> <p>La qualité académique des universitaires est incontestée puisque tous sont professeurs ou maîtres de conférences relevant des sections 01 « Droit privé et sciences criminelles », 02 « Droit public », 03 « Histoire du Droit » ou 22 « Histoire et civilisations » du Conseil National des Universités (CNU).</p> <p>Les intervenants extérieurs témoignant de l'ouverture à une finalité professionnelle sont cantonnés à la région, voire à l'établissement.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>On note des effectifs corrects et classiques pour ce type de formation : entre 8 et 17 inscrits pédagogiques en M1, pour une vingtaine en M2 selon les années (2011/2012 à 2015/2016).</p> <p>Cependant, on observe qu'un certain nombre d'étudiants de M1 ne sont pas admis en M2, mais cette proportion est très variable (4/17 admis en 2012 ; 8/11 en 2013 ; 6/9 en 2014 ; 6/8 en 2014 et seulement 6/12 en 2015). Toutefois, l'effectif croît en M2 du fait de l'attractivité régionale d'une formation dépourvue de réelle concurrence.</p> <p>Les taux de réussite sont eux aussi très classiques (76 à 90 % en M2).</p> <p>On note un taux important (25 %) de poursuite d'études en formation doctorale et un taux lui aussi intéressant d'un tiers de financement de ces doctorants.</p> <p>En revanche, l'insertion professionnelle des diplômés est difficile à appréhender du fait de l'absence d'un « réseau » ou d'une « association des anciens », et de retours d'enquêtes trop faibles pour être significatifs.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Le MHD de l'AMU bénéficie d'un adossement à la recherche classique mais fort puisque le centre de recherche auquel il est rattaché, le CERHIIP, entend être un support pédagogique tant pour le parcours « recherche » que pour le parcours professionnel. La plupart des enseignants du master font partie de ce centre de recherche.</p> <p>L'initiation à la recherche intervient très tôt car, dès le M1, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un rapport de recherche et un mémoire. On note que les sujets de mémoire proposés aux étudiants s'inscrivent dans les thématiques de recherche du CERHIIP ; ce qui témoigne d'un réel souci d'initiation des étudiants aux méthodes de la recherche et d'une réelle volonté d'association aux travaux du centre.</p> <p>Néanmoins, la dimension internationale de la recherche fait défaut puisqu'elle se limite à quelques conférences de professeurs invités et à une ouverture aux étudiants du MHD des manifestations scientifiques organisées par l'AMU. Une dimension comparative des questions abordées pourrait être envisagée.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Si les objectifs de la formation sont clairement et précisément définis en termes de compétences professionnelles, on manque d'information sur le taux d'insertion professionnelle des étudiants ayant validé le parcours professionnel du master.</p> <p>Néanmoins, on retient que le contenu de formation du parcours professionnel du master intègre des unités d'enseignement (UE) en prise directe avec les débouchés visés (mémoire sociale et économique de l'entreprise ou conservation et décentralisation ; approche de la note de synthèse). On note également la possibilité pour les étudiants du M1 d'effectuer un stage d'au moins trois semaines.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La question des stages est à développer notamment pour le parcours professionnel.</p> <p>La réalisation d'un stage reste facultative en M1 du MHD et d'une durée minimale de trois semaines. Elle est obligatoire au cours du parcours professionnel du M2 et d'une durée minimale d'un mois et demie. Les structures d'accueil sont nombreuses tant dans le secteur privé que dans le secteur public.</p> <p>Bien que la discipline de l'histoire du droit reste très théorique, il serait indispensable de faire évoluer la question de la place du projet (M2 « recherche ») et celle des stages (M2 professionnel) avec notamment une aide à la recherche et à la préparation de l'un comme de l'autre.</p>

<b>Place de l'international</b>
<p>L'ouverture internationale du MHD de l'AMU est reconnue dans le dossier comme insuffisante ; elle se limite à l'invitation de quelques professeurs étrangers qui proposent des conférences dans le master, à l'ouverture des manifestations internationales organisées par le CERHIIP (fréquence ? périodicité ? programmes ?) aux étudiants du master, à la présence d'un enseignement d'une 2<sup>nd</sup>e langue étrangère en M1 mais en lieu et place du stage ou du projet de recherche, ce qui semble peu compatible avec les objectifs visés et enfin, à l'accueil très banal d'étudiants étrangers pour la préparation du diplôme.</p> <p>On ne relève aucune pratique de la mobilité étudiante alors que certains sujets de recherche pourraient intégrer une approche comparatiste.</p> <p>Une volonté d'ouverture est exprimée dans le dossier mais elle semble très théorique alors même qu'aucune réflexion sur l'opportunité et les objectifs de cette ouverture ne semble être conduite.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement en M1 est automatique pour tout étudiant titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent. Le recrutement en M2 est sélectif : il se fait sur dossier et entretien avec possible intervention de la commission d'équivalence de la faculté.</p> <p>Des réorientations sont déclarées « possibles » à l'issue du M1 mais aucune « passerelle » ne semble vraiment formalisée. Concernant l'aide à la réussite, il convient de noter que si le M1 intègre une UE constituée d'un stage ou d'un projet de recherche donnant lieu à un rapport écrit, l'un comme l'autre sont effectués sous le contrôle et le tutorat d'un enseignant-chercheur.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Les modalités d'enseignement sont très classiques dans ce master qui reprend les pratiques en usage à l'AMU : présentiel, formation initiale et continue, aménagements pour étudiants en situation particulière (handicap, salarié, sportif...).</p> <p>L'utilisation du numérique reste marginale avec l'utilisation de la plateforme AMeTICE pour le dépôt de supports d'enseignements. Elle semble suffire dans une formation en histoire du droit.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Les modalités de contrôle des connaissances du MHD restent très classiques, et associent et conjuguent dissertation théorique (5 heures), épreuve écrite (3 heures), oraux classiques ou exposés discussion, soutenance de mémoire ou de rapport de stage. En revanche, on ne sait pas s'il existe des sessions de rattrapage.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>En l'absence d'information précise sur ce point, on peut penser que les compétences sont <i>a priori</i> acquises par le suivi des enseignements et sanctionnées par le succès à l'examen. Toutefois, il n'existe pas de formalisation du suivi des compétences.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Le suivi des diplômés est opéré par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Il s'agit d'une enquête quantitative <i>a minima</i> qui ne recense pas tous les étudiants sans doute en raison d'un taux de retour assez faible.</p> <p>On regrette l'absence d'une association des anciens qui permettrait d'affiner et de compléter les enquêtes de l'OVE.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Le MHD de l'AMU ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement mais signale l'existence de réunions informelles des enseignants qui permettent d'envisager et de mettre au point des pistes d'amélioration de la formation. On déplore que ni la fréquence de ces réunions, ni des exemples d'aménagements de la formation intervenus sur leurs conclusions ne figurent au dossier ; de même, on regrette de manquer d'information quant aux procédures d'évaluation conduites par les étudiants.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Formation complète en histoire du droit véritablement déployée sur deux ans.
- Progressivité de la formation de haut niveau.
- Taux important de poursuite d'études en doctorat (25 %).

### Points faibles :

- Insuffisance des partenariats notamment pour le parcours professionnel.
- Insuffisance d'ouverture internationale.
- Insuffisance des outils de pilotage (absence de conseil de perfectionnement, faiblesse du suivi des diplômés et des procédures d'autoévaluation).
- Insuffisance du suivi de l'acquisition des compétences.

### Avis global et recommandations :

La mention de master *Histoire du droit* est une formation sérieuse, et originale de par sa conception développée sur deux ans, mais donnant le sentiment d'un fonctionnement par trop traditionnel.

Il serait utile de développer une vraie ouverture internationale, de construire les outils destinés à mesurer la qualité de la formation et de la faire évoluer, de développer des partenariats (notamment pour le parcours professionnel) et de diversifier l'adossé à la recherche en renforçant sa dimension internationale.

# Observations de l'établissement



Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
HCERES  
Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

**Yvon Berland**



# **Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)**

Master

---

**N° du rapport HCERES :  
419122**

**Intitulé de la formation :  
Histoire du droit**

**Avril 2017**

## Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

<b>Analyse</b>	
<b>Positionnement dans l'environnement</b>	Concernant les partenariats, l'équipe du Master a prévu de se lier avec les Archives Nationales d'Outre-Mer sises à Aix-en-Provence, tant au niveau du parcours recherche que du parcours professionnel. Dans le cadre de ce dernier, des partenariats devraient être recherchés avec certaines institutions nationales de la conservation.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Une association des anciens du Master a vu le jour à l'Automne 2016. Son développement devrait permettre une meilleure connaissance du suivi des diplômés et la mise en place d'un carnet d'adresses professionnelles au service des étudiants de la formation.
<b>Place de la recherche</b>	L'équipe entend améliorer son réseau international et l'impact de celui-ci sur les enseignements de M1 et de M2.
<b>Place de l'international</b>	L'équipe entend développer la mobilité étudiante en renouant avec des programmes de type Erasmus. De même, il est prévu d'intégrer davantage les partenaires académiques étrangers dans le cursus de M2.
<b>Evaluation des étudiants</b>	Des sessions exceptionnelles sont possibles avec accord de l'assesseur Master pour les étudiants ayant connu des empêchements à se présenter aux sessions ordinaires. Par ailleurs, il existe un régime salarié en deux ans pour les étudiants qui en font la demande au début de l'année.
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation</b>	Le conseil de perfectionnement, composé d'enseignants, d'administratifs de professionnels et d'étudiants a été institué à l'échelle de la mention. Il se tient à la fin de chaque cursus scolaire. En outre, l'équipe pédagogique poursuivra le système des réunions régulières.

## Conclusion de l'évaluation

### Points faibles

L'équipe entend améliorer les points faibles listés par l'évaluation HCERES.

### Avis global et recommandations

L'équipe est consciente de la nécessité de faire évoluer à court terme la mention dans les items soulevés par l'évaluation.